

DU JARDIN PUBLIC AU PAYSAGE, LA CONTRIBUTION DES PAYSAGISTES AU PAYSAGE URBAIN

par Michel AUDOUY, paysagiste DPLG

Au XIX^e siècle, la nature en ville se décline en promenades plantées, en jardins, squares et parcs pour apporter aux citadins du soleil et du bon air. Durant cette période riche en créations de jardins publics, les paysagistes mettent en œuvre un style composite emprunté à une nature pittoresque et, pour l'urbanisme Haussmannien, aux grandes perspectives des jardins classiques. C'est ainsi qu'Alphand et Barillet-Deschamps à Paris, les frères Bülher à Lyon... créent dans un cadre purement urbain des paysages inspirés de la montagne, de la mer ou d'îles lointaines, comme autant de contrepoids à la disparition d'une campagne gagnée par la ville.

Au début du XX^e siècle, des paysagistes et des urbanistes - parmi eux J.C.N. Forestier, J. Greber, H. Prost... - anticipent sur le développement urbain en proposant pour Paris et d'autres grandes villes - Buenos Aires, Philadelphie, Rabat, Marrakech... - des plans d'extension respectueux de la ville ancienne et de son environnement naturel.

Le phénomène urbain s'accélère après la deuxième guerre mondiale, les villes s'étendent et les campagnes se vident alors qu'un réseau de communication couvre en quelques décennies l'ensemble du territoire. Dans les années 1960 et 1970, la notion de jardin ou de parc disparaît du vocabulaire paysager, au profit de la notion d'espaces verts : terme indéfini désignant un espace planté accompagnant un ensemble d'habitation.

Quelques paysagistes, depuis peu diplômés de l'École d'horticulture de Versailles (future ENSP), travaillent avec de faibles budgets à améliorer les espaces publics autour des grands ensembles. Mais, dans le pas d'une Charte d'Athènes¹ dévoyée, les villes s'étendent en pratiquant souvent la table rase alors que la verdure, saupoudrée çà et là en pied d'immeuble, sert trop souvent d'alibi à l'omniprésence du béton et du bitume.

Cette période très contestée sur le plan urbanistique est néanmoins féconde. Dès 1970, des professionnels, paysagistes et architectes associés, engagent une réflexion sur une conception des espaces libres fondée sur un rapport harmonieux entre la ville et son environnement.

Un contexte plus favorable au paysage s'installe avec la création en 1975 du Conservatoire du littoral, la mise en place des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), la création en 1976 de l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) et bien sûr, la prise de conscience accrue des problèmes d'environnement.

Dans les années 1980, on assiste à un véritable renouveau de la profession. Les paysagistes sont peu à peu associés à de véritables missions d'aménagement. Citons quelques exemples très emblématiques, révélateurs de l'approche qualitative de ces nouvelles missions :

En 1989, Gilles Clément propose de transposer dans une partie du parc André Citroën², le *Jardin en Mouvement*, une friche, milieu végétal évolutif sur lequel reposera l'esthétique et l'intérêt du jardin. En 1992, Michel Corajoud à Lyon³ prolonge le parc de la Tête d'Or, parc

¹ Espace, soleil et verdure sont les mots-clés du projet de ville que Le Corbusier expose en 1941 dans un texte intitulé la "Charte d'Athènes" : "*Les volumes bâtis seront entièrement amalgamés aux surfaces vertes qui les entoureront (...), les agglomérations tendront à devenir des villes vertes et, contrairement aux cités-jardins, les surfaces vertes ne seront pas compartimentées en petits éléments d'usage privé.*"

² Parc André-Citroën, Paris, XV^eme arrondissement. -

³ Parc de la Tête d'Or/Parc de la Cité Internationale et berges du Rhône, Projet d'aménagement réalisé par Michel Corajoud, chantier de 1992 à 1994.

fermé du XIX^{ème} siècle, par un aménagement "naturel" des berges du Rhône et des abords de la Cité internationale... Depuis 1982, il aménage avec Claire Corajoud le *parc départemental du Sausset* à Villepinte⁴, un parc ouvert par sa structure même et son contenu, sur la ville et le territoire.

Gilles Clément encore, à l'occasion de son exposition "Le jardin Planétaire" au parc de la Villette en 2000, déclare⁵ : « *Ensemble, nous décidons que la terre est un seul et petit jardin...* » Déclaration ambitieuse renvoyant au constat qu'aujourd'hui tous les territoires - ruraux, urbains, périurbains, naturels... - n'ont jamais été autant soumis à la pression d'une civilisation majoritairement urbaine et donc, qu'il tient à l'homme de les aménager, un peu comme son jardin, dans un souci de protéger et de transmettre.

Aujourd'hui, les collectivités locales et territoriales sollicitent régulièrement les paysagistes pour des projets d'aménagement ou des études relevant à la fois de questions esthétiques, fonctionnelles et environnementales et probablement, mais mal formulée, de la question de l'identité des espaces. Ils interviennent donc en maîtres d'œuvre ou conseillers pour des projets de parcs, de places, de routes, de voies ferrées, pour des plans de paysage et des chartes paysagères...

Ces commandes de plus en plus diversifiées témoignent d'une prise en compte du paysage dans son ensemble. C'est en tout cas la première revendication des paysagistes et le cadre même de leur démarche : envisager le paysage dans sa globalité. Comment, en effet, penser l'aménagement d'une route, d'un chemin de randonnée, d'un parc ou d'une place, sans se préoccuper de leur environnement géographique, culturel et social ?

Sous l'impulsion de quelques grandes figures - Jacques Sgard, Michel Corajoud, Jacques Simon, Bernard Lassus, Alexandre Chemetoff, Jacques Coulon... - les paysagistes ont fini par se forger les outils intellectuels et pratiques, et faire face à des commandes de plus en plus larges et complexes.

Leurs références sont multiples, profondément marquées par une connaissance approfondie des lieux d'intervention. Une science du milieu en quelque sorte qui mobilise des connaissances historiques, géographiques... propres à ce milieu, enrichies de références artistiques, architecturales, et techniques.

Le discours des paysagistes s'est construit à l'articulation de deux cultures revendiquées, celle de l'urbain (les parcs, les jardins, les promenades plantées...) et celle du rural (des références à l'agriculture, à l'horticulture, à l'exploitation forestière).

La connaissance du site est l'idée fondatrice du projet de paysage, le point de départ vers l'invention de nouveaux paysages, adaptés aux usages et aux désirs du monde contemporain.

Concluons avec le paysagiste Jacques Coulon sur un essai de définition de son métier pour la revue-annuaire des Anciens élèves de l'ENSP⁶ :

"(...) *Un paysagiste c'est quelqu'un qui transforme un projet d'aménagement en projet de paysage...*", c'est à dire un professionnel qui considère le site sur lequel il intervient dans sa globalité: *'7anive dans un endroit, comment je fais pour mettre en scène cette histoire et faire que mon intervention fabrique de l'histoire à l'avenir (...) l'idée c'est de constituer un patrimoine en devenir, laisser une mémoire sur laquelle la société pourra s'appuyer... "*

⁴ Parc du Sausset, 200 ha sur les communes de Villepinte et d'Aulnay-sous-Bois (dépt. de la Seine-Saint-Denis), réalisé à partir de 1982 par Claire et Michel Corajoud.

⁵ Exposition "Le Jardin Planétaire", Grande Halle de La Villette, septembre 1999 à janvier 2000. Extrait 4^{ème} de couverture. « (...) *En embrassant la planète tout entière, enclos autonome et fragile, Gilles Clément appelle à mieux comprendre avant d'intervenir (...), à faire avec plutôt que contre la nature.* »

⁶ Jacques Coulon, « Qu'est-ce qu'un paysagiste ? L'action sur le paysage est avant tout pédagogique », Revue-Annuaire des Anciens Elèves de l'ENSP de Versailles, 2000, p. XIX.